

MAIRIE
de
SAINT-MARCEL-LES-VALENCE

Code Postal 26320
Tél. 04 75 58 70 03 - Fax 04 75 58 74 34

**Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal
du 12 avril 2018 à 20 heures**

Etaient présents :

D. QUET ; M. MONTMAGNON ; J-M. VALLA ; D. CHASSOULIER ; V. BARD ; J-M. ROYANNEZ ;
V. VOIGNIER ; M. CROUZET ; A. FERRIER ; D. FAQUIN ; S. BENSADI ; F. BOUVET ; S. VRANCKX ;
J-P. GARDE ; P. ZANI ; B. TEYSSOT ; N. VASSALO ; F. JEUNOT ; M. GELINOTTE.

Avaient donné pouvoirs :

Joelle PLEINET à Dominique CHASSOULIER
Françoise MERLE à Dominique QUET
Hubert CHAMBON à Jean Michel VALLA
Frédéric Robin à Didier FAQUIN

Etaient absents :

Joelle PLEINET
Françoise MERLE
Hubert CHAMBON
Emilia CHAHBAZIAN
Amélie FERRIER
Yohann MAGNIN
Huguette MORENO
Fabien MICHEL DIT BARON
Frédéric ROBIN
Thierry SERRADURA
Serge VRANCKX
Beate RUNDLER

Madame Dominique CHASSOULIER est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance et soumet au vote le procès-verbal de la séance du 08 mars 2018 est approuvé à l'unanimité.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les rapporteurs, délibère ainsi qu'il suit :

AFFAIRE n°1 : FINANCES - APPROBATION DES TAUX 2018

Rapporteur : M. VALLA, 1^{er} Adjoint

Unanimité

Les membres du Conseil Municipal, après avoir écouté l'exposé du 1^{er} adjoint décide de maintenir les taux 2017, à savoir :

Taxe d'habitation : 7.22, Taxe Foncière : 12.55 et Taxe Foncière sur le Non Bâti : 43.69

A ce titre, Monsieur le Maire rappelle que les taux n'ont pas été augmentés depuis 2010.

AFFAIRE n°2 : FINANCES - DEMANDE- SUBVENTION - DETR 2018 - TRAVAUX BATIMENTS SCOLAIRES - Ecole Maternelle André Blanc

Rapporteur : M VALLA, 1^{er} Adjoint,

Unanimité

Dans le prolongement de la délibération en date du 25 janvier dernier, et suite à une demande de pièces complémentaires, le Conseil Municipal valide le plan de financement de ces travaux et acte de l'autofinancement de ce projet à hauteur de 75% si le dossier de demande de subvention obtient une issue favorable.

Monsieur VALLA, 1^{er} Adjoint rappelle pour mémoire que ces travaux sont estimés à 234 900 € HT et que la procédure de consultation a été lancée le 10 avril dernier. Les offres devant être déposées dernier délai, le 02 mai prochain.

AFFAIRE n°3: INTERCOMMUNALITE - Service Mutualisé - Archives

Rapporteur : M Le Maire,

Unanimité

Le Conseil Municipal, dans le prolongement de l'adhésion d'une nouvelle Commune au service commun d'archives mis en œuvre par Valence Romans Agglomération, acte de cette nouvelle adhésion et décide de ramener à 4 jours/an, la sollicitation communale à ce service.

AFFAIRE n°4: MARCHES PUBLICS - Choix prestataire - Videosurveillance

Rapporteur : M VALLA, 1^{er} Adjoint,

Unanimité

Le Conseil Municipal valide la proposition de la commission des marchés quant au choix du prestataire retenu dans le cadre de la consultation pour la mise en œuvre d'un dispositif de vidéosurveillance sur le Domaine Public.

AFFAIRE n°5: PATRIMOINE - Tarification des Salles Communales

Rapporteur : M CROUZET, Adjoint en charge du Patrimoine,

Unanimité

Le Conseil Municipal valide la nouvelle grille tarifaire de location des salles communales et précise qu'elle sera applicable à compter du 01 juillet 2018.

AFFAIRE n°6 : DECISIONS

Rapporteur : Monsieur le Maire

Il rend compte au Conseil Municipal de l'usage fait de la délégation permanente votée par la délibération n° 14/15 en date du 03 avril 2014 portant sur les Décisions du Maire, prises et visées par le contrôle de légalité depuis la séance du 08 mars 2018

| N° | DATE | OBJET | MONTANT |
|-------|------------|-------------------------------------------------------------------------|--------------|
| 18/07 | 14/03/2018 | AVENANT 1 - LOT 1 VERIFICATIONS ELECTRIQUES | 2 641 €/AN |
| 18/08 | 26/03/2018 | AVENANT 1 - LOT 1 VRD - PONT DE LA ROCHE | 4 535 € HT |
| 18/09 | 03/04/2018 | TAP 5 SESSION - OBOUSSIER | 50 €/SEANCE |
| 18/10 | 03/04/2018 | TAP 5 SESSION - GIRARDEY | 50 €/SEANCE |
| 18/11 | 03/04/2018 | TAP 5 SESSION - RODET | 40 €/SEANCE |
| 18/12 | 03/04/2018 | TAP 5 SESSION - BRUYAS | 45 €/ SEANCE |
| 18/13 | 03/04/2018 | AVENANT 1 - MP2014/03 - MAINTENANCE CHAUFFERIE - AJOUT NOUVELLE CANTINE | 5543 €/AN |
| 18/14 | 03/04/2018 | TAP 5 SESSION - PONCET | 45 €/SEANCE |

AFFAIRE n°7: Compte rendu des D.I.A

Rapporteur : M Vincent BARD, Adjoint en charge de l'urbanisme

Le Conseil Municipal prend acte des DIA reçues en mairie depuis la séance du 8 mars dernier, et de la décision de ne pas préempter.

AFFAIRE n°8 : Questions diverses

Monsieur GELINOTTE demande si le nouveau propriétaire du tabac/presse situé avenue de Provence, a été informé que le nettoyage de la partie de trottoir situé devant son commerce était à sa charge.

Monsieur le Maire lui répond que l'ensemble des charges qui incombent à ce commerce lui ont été rappelées. Outre les charges d'entretiens dudit trottoir, les services de la police municipale lui ont également rappelé, les dispositions à suivre en matière d'encombrement dudit trottoir par les tables, chaises et dispositifs publicitaires.

Monsieur GELINOTTE demande également si une intervention est programmée par les services municipaux pour nettoyer l'entrée de ville située entre le rondpoint des Couleures et le rondpoint du Plovier.

Monsieur le Maire lui rappelle que les abords de cette voirie n'appartiennent pas à la Commune. En effet, le délaissé de terrain situé entre la LACRA et la RD 432, appartient à l'Etat et que les délaissés de terrains entre la voirie et la zone commerciale appartiennent au Conseil Départemental et/ou à des propriétaires privés et qu'à ce titre, les services communaux ne peuvent pas intervenir.

Il rappelle également, qu'à plusieurs des opérations de nettoyage ont été organisées en collaboration avec le monde associatif et que de nombreux rappels auprès des commerçants de la zone de LAYE ont été faits pour les sensibiliser à ce problème.

AFFAIRE n°9 : Informations diverses

Monsieur le Maire rappelle les dates suivantes :

Conseil Municipal : 17 mai 2018 à 20 heures

MJC : 50^{ème} anniversaire le 9 juin 2018.

La séance est levée à 22 heures.